L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux No 75, rue d. Chartres,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 17 JANVIER

La Conscription.

Nous avons reçu communication de l'ordre suivant que nous publions pour l'information de ceux que cela peut intéresser.

Quartier Général, Département du Golfe.
Nouvelle Orleans, 17 janvier 1865.

Afin de mettre à exécution les dispositions de l'ordre général No 4, série courante, du quartier-général de la division militaire de l'Ouest Mississippi, un tirage aura lieu dans ce département le 15 février 1865, sous la direction de l'assistant-maréchal prévôt général.

Les contingents à fournir seront comme suit :

Paroisses		Paroisses	
D'Orléans	4141	St Bernard	42
St Charles,	58	Plaquemines	74
Ascension	43	Plaquemines (rive gauche)	41
Est-Bâton Rouge	112	St Jacques [sous annonce]	
Lafourche	178	St Jean-Baptiste [sous annoncé]	
Terrebonne	185	District du Sud-Alabama	31
Ste Marie	84	District de l'Ouest Floride	90
Assomption	65	Ile Dauphine	58

Dans le but de faciliter le tirage, les paroisses et districts ci-dessus seront formés en districts comme suit :

1er district : Paroisses Orléans, Jefferson, St-Charles et Ascension.

2me " " Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie et Assomption

3me " " Est-Bâton-Rouge, St Jean-Baptiste et Saint-Jacques.

4me " " St-Bernard et Plaquemines.

5me " District de Sud-Alabama, de l'Ouest Floride et l'Ile Dauphin.

On annoncera plus tard les noms des officiers chargés de diriger le tirage dans les divers districts, et de prononcer sur les reclamations des personnes qui devront être exemptées.

Les surolements faits dans les différentes paroisses entre la date de l'ordre et la date du tirage seront crédités aux contingents ci-dessus mentionnés, et les crimes faites par ceux qui seront payées aux enrôlés. Les hommes qui tomberont au sort et les remplaçants fournis sont avant soit après qu'une notice aura été lavée *en dernière résidence*, ou lui aura été assignée. A moins qu'elle ne soit déchargée par l'autorité qui étente des exigences du tirage, est de par la loi *déserteur*. Elle peut être arrêtée, jugée par nos cours martiales et condamnée à mort.

La section 4 de l'acte d'enrôlement porte que les personnes peuvent fournir à toute époque avant le tirage un remplaçant accepté par qui ne sont pas sujet au tirage et qui ne sont pas; alors au service militaire ou naval des Etats Unis, et que les personnes qui fourniront ainsi un remplaçant seront exemptées du tirage pendant le temps pour lequel ledit remplaçant ne sera pas sujet au tirage, et sous que ce temps dépasse la période pour laquelle ledit remplaçant aura été accepté."

Section 5—Que toute personne tombée au sort au service militaire des Etats Unis peut, avant le temps fixé pour se présenter au lieu de rendez-vous, fournir un remplaçant acceptable, et se conformant aux règles et réglements qui pourront être prescrits par le secrétaire de la guerre. Que si le dit remplaçant n'est pas sujet au tirage, la personne qui le fournira sera exemptée du tirage pendant le temps pendant lequel le dit remplaçant ne sera pas sujet au tirage, sauf que cela dépasse le terme pour lequel elle a été tirée, et si ledit remplaçant est sujet au tirage, le nom de la personne qui le fournira sera de nouveau placé sur le rôle, et elle sera sujette au tirage lors des prochaines appels, mais pas avant que l'autre soient actuellement appelés, et cette exception ne dépassera pas le terme pour lequel la dite personne aura été tirée.

"Et toute personne actuellement au service militaire ou naval des Etats Unis, n'ayant aucun empêchement physique, et qui aura servi plus d'un an, et dont le temps de service à courir au moment du remplacement ne dépassera pas six mois, pourra être employée comme remplaçant pour servir dans les troupes de l'Etat dans lequel il a été enrôlé, et si une personne tirée au sort paie dérénavant une, somme pour se procurer un remplaçant en vertu des dispositions de l'acte amendé par celui-ci, ce paiement n'aura d'effet que pour décharger cette personne du tirage destiné à remplir ce contingent, et son nom sera retenu sur le rôle pour remplir les obligations à venir, mais en aucun cas l'exemption d'une personne, par suite du paiement d'une somme pour se procurer un remplaçant, ne s'étendra au-delà d'un an, mais à la fin de l'année dans tous les cas, le nom de toute personne ainsi acceptée, sera enrôlé de nouveau, s'il n'a pas été remplacé avant sur la liste d'enrôlement en vertu des dispositions de cette section.

Par ordre du major-général Hurlbut.

JOSEPH DUBRART JR,
Capitaine et Assistant-Adjudant-Général,
Officiel J. C STORY,
Capitaine et A. A. G.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte la Compagnie présente l'état suivant

Montant des primes non expirées le 30 septembre 1863.....	$ 47 61 00
Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1864	
Sur les risques d'incendie.. $ 211,4 6 72	
Sur les risques de m..... 21,[illegible] 00	
Sur les risques de rivières.. 75,[illegible] 00	$ 2[illegible] 36
Total des primes.....	$ 2 6 [illegible] 36
Perte— Primes non expirées le 31 décembre 1864.. $ 74,[illegible] 00	
Primes remboursées..... 6,[illegible] 83	$ 21,[illegible] 83
Montant net des primes.....	$ 2[illegible] 52
Perte— Sur les risques d'incendie..... $ 46,[illegible] 0	
Sur les risques de mer..... 14,[illegible] 0	
Sur les risques de rivières 15,[illegible] 00	
	$ 79,6[illegible] 88
Taxes du revenu intérieur, de l'Etat et de la ville.....	15,0[illegible] 38
Réassurances.....	3,0[illegible] 00
Timbres pour commissions.....	3,[illegible] 15
Dépenses générales, intérêts,	26,874 14
Intérêt sur scrips, 1861, 1862, 1863.....	21 747 75— 157,197 76
Bénéfices.....	$ 47,802 48
Montant net des primes.....	$ 2[illegible] 52
Ne moins—montant de primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent..	97,[illegible] 00
Montant participant au bénéfice.....	$ 117,614 56
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets pour primes.....	11 690 35
Billets garantis par hypothèque.....	1[illegible]3[illegible] 4
Dû pour primes et en voie de perception.....	54,4 3 45
Actions de la Cie du Gaz de l'Etat de la Louisiane, à la ville et autres bons.....	12[illegible] 00
Scrips de différentes Compagnies d'Assurance Mutuelle	42,868 00
Propriété foncière.....	7,[illegible] 50
En caisse.....	19 147 29
En moins—Intérêt sur scrips, 1860, 1861, 1862, dû et non réclamé.....	$ 4 257 47
Intérêt sur scrips 1860, 1861, 1863.....	34,747 75
Réclamations non réglées.....	17,960 00
	55 995 15
	$ 3[illegible] 98 1[illegible]

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'on se souvienne que le 12 janvier 1865, pardevant moi, soussigné, notaire public dans et pour la susdite paroisse d'Orléans, se sont présés Mr J. Tuyes, président, et J. M. Hinks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, lesquels, étant dument assermentés conformement à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

P. J. TUYES, président,
J. W. HINCKS, secrétaire
Assermenté et signé par devant moi, ce 12 janvier 1865.
JOSEPH GUVILLIER,
Notaire public
17janv—1m

The Great Clairvoyant,
MADAME LA BLANCH.

THE Greatest Natural Clairvoyant and Spirit Vision Lady that ever existed within the memory of man No one should neglect to call on Madame La Blanch's visitors. To her the Past, the Present and the Future are as a picture of life itself. Our citizens and the public should bear in mind that Madame La Blanch is the only living learned scientific and distinguished FEMALE ASTROLOGIST in the known world. Horoscopes or Charts of Life can only be accurately calculated through the agency of Astronomy, the Astrologer.

All who have been the victims of unprincipled pretenders and impostors should call on Madame La Blanch. She has gained an enviable reputation as an Astrologist and Clairvoyant, which has induced many disciples of humbug to style themselves Clairvoyants and Imitators of Astrology, though ignorant of the art even they attempt to grasp. Rich and every one are invited to call and test the powers of this highly gifted professor.

N. B.—Horoscopes or Charts of Life prepared in writing, by simply knowing date of birth. Medicine sent to all parts of the country. All letters promptly and covered. Consultation given in French, Spanish and English. Terms for Ladies and Gentlemen, moderate, to suit the times. Miss LaBlanch's residence and office No. 103 Bienville street, between Bourbon and Dauphine sts. two squares below Canal street. 9[illegible]

DIVINATION :
PREDICTION.;
DISTANCE ANNIHILATED.

By MADAME ADAH, Pupil of Miss Lenormand.

No. 95 St. Louis street.

Hours of Consultations, from 10 A. M. to 4 P. M.
nov21[illegible]

Bureau de la Compagnie.
D'ASSURANCE MUTUELLE
de la Nlle Orléans

Nlle Orléans, 9 janvier 1865.

CONFORMEMENT à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans, le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale des actionnaires le [illegible] semestre [illegible] et de proposer, dans les termes suivants, la répartition des bénéfices acquis pendant ledit semestre, savoir : [illegible] primes [illegible] pour [illegible] ans, [illegible] primes [illegible] pour [illegible] ans, [illegible] primes [illegible] pour [illegible] ans,